

Conditions d'exercice

- Enseignement, animation, encadrement du canyonisme ou entraînement de ses pratiquants. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.

CARTE PROFESSIONNELLE D'EDUCATEUR SPORTIF

Délivrée par le préfet
Préfecture de l'ARIEGE

Expire le 17/05/2020

Le Chef du Service
Vie Associative Jeunesse et Sports


Sylvain REMY

*conformément à l'article R.212-86
du code du sport.

Carte n°
00999ED0015

Nom
ESTEBE

Prénom
Stephane

Nationalité
Française

Date et lieu de naissance
30/11/1967 - BORDEAUX (33)

Signature du titulaire





Qualifications

- BEES 1 ESCALADE (16/12/1998)
Recyclage à opérer avant le 31/12/2017
- BE Alpinisme ACCOMPAGNATEUR MOYENNE MONTAGNE (arr. 10/05/1993) (31/03/2003)
Recyclage à opérer avant le 31/12/2021
- BEES 2 ESCALADE (11/05/2010)
Recyclage à opérer avant le 31/12/2017
- DEJEPS Perfectionnement sportif - Canyonisme (20/04/2011)
Recyclage à opérer avant le 31/12/2017

Conditions d'exercice

- Enseignement de la discipline sur SAE (et de canyons à caractéristiques verticales et aquatiques nécessitant l'usage d'agrès pour les BEES délivrés après le 01/01/1997) à tte altitude et sur des sites naturels d'esc. situés à une altitude inf. à 1500 m à l'exclus° des sites enneigés ou de ceux dt l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées et des sites dt la fréquentat° fait appel aux techniques de la neige et de la glace. Aut. d'exercer pour 6 ans renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage

- Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne. Animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu. A l'exclusion des rochers, des glaciers, des canyons et des terrains nécessitant pour la progression, l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. A l'exclusion de la pratique du ski et activités assimilées. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.

